

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 18 mars 2020, à 19 h 45, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

**Sont présents :**

Mme Linda Gagnon, préfète suppléante et mairesse du canton de Dundee  
M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

**Sont présents par téléphone :**

M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
Mme Sylvie Tourangeau, mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Anicet

**Absence motivée :**

M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

8686-03-20

Il est proposé par monsieur Denis Henderson  
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Il est mentionné que tous les membres présents acceptent que la séance du Conseil des maires débute à 19 h 45.

Attendu que la séance se déroule à huis clos conformément à l'Arrêté ministériel adopté le 16 mars 2020, aucune personne du public n'est présente.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8687-03-20

Il est proposé par madame Deborah Stewart  
Appuyée par madame Sylvie Tourangeau et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2020.
4. Période de questions générales de l'assemblée.
5. Présentations.
6. Aménagement du territoire.
7. Administration générale.
  - 7.01 Liste des comptes
    - 7.01.1 Liste des paiements émis au 18 mars 2020.
    - 7.01.2 Liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus.
  - 7.02 Factures
    - 7.02.1 Autorisation de paiement de factures – Waste Management inc.
    - 7.02.2 Autorisation de paiement de facture – Sur les routes du St-Laurent.
    - 7.02.3 Autorisation de paiement de factures – Taxi Ormstown.
    - 7.02.4 Autorisation de paiement de facture – Coopérative d'informatique municipale.
    - 7.02.5 Autorisation de paiement de facture – Alta électrique enr.
    - 7.02.6 Autorisation de paiement de facture – Caza Gazon.
    - 7.02.7 Autorisation de paiement de facture – Paul Lapp, ing., J.W. Martin.
    - 7.02.8 Autorisation de paiement de facture – Excavation Infraplus inc.
    - 7.02.9 Autorisation de paiement de facture – Paul Lapp, ing. (Rivière aux Outardes).
    - 7.02.10 Autorisation de paiement de facture – Béton Laurier inc.
    - 7.02.11 Autorisation de paiement de factures - P.G. Solution inc.
    - 7.02.12 Autorisation de paiement de facture – Déménagement Éric Lefebvre.
  - 7.03 Contrats.
    - 7.03.1 Renouvellement de contrat – RSW Optimisation.
    - 7.03.2 Avenant à l'entente sectorielle bioalimentaire.
    - 7.03.3 Entente de partenariat MRC/Pôle d'économie sociale - SISMIC.
    - 7.03.4 Autorisation pour appel d'offres – Enlèvement, transport, disposition et traitement des résidus domestiques dangereux (RDD).

- 7.04 Publication du règlement sur le traitement des élus-membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent
- 7.05 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle.
- 8. Ressources humaines.
  - 8.01 Renouvellement d'adhésion – Association des archivistes du Québec.
  - 8.02 Adhésion – Association des chefs en sécurité incendie du Québec.
  - 8.03 Bilan des rencontres de la préventionniste et des municipalités locales (Information).
  - 8.04 Autorisation pour réunion mi-annuelle – Place aux jeunes.
- 9. Développement économique, social et culturel.
  - 9.01 Entente de partenariat sur le Fonds Régions Ruralité – Autorisation de signature.
  - 9.02 Déclaration de compétence de la MRC du Haut-Saint-Laurent en matière de transport collectif et adapté.
- 10. Demande d'appui.
  - 10.01 Municipalité de Sainte-Brigitte-des Sauts – Emploi d'été Canada.
- 11. Barrage/Station de pompage rivière La Guerre – prochaines actions de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
- 12. Correspondance.
  - 12.01 Document de soutien à l'application de la loi sur l'accès dans le secteur municipal.
  - 12.02 Ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation – Projet de loi 48.
  - 12.03 Commission scolaire Vallée-des-Tisserands – Remerciements.
  - 12.04 Association pulmonaire du Québec – Herbe à poux.
  - 12.05 Courriel de Mme Jessica Lussier – Produits d'hygiène féminine.
  - 12.06 Municipalité de Franklin – Transport collectif.
  - 12.07 Les 3 sommets (club cycliste) – Sécurité sur les ponts Laroque et St-Louis.
  - 12.08 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent – Activités estivales 2020.
- 13. Varia.
  - 13.1 Annulation des rencontres des comités.
  - 13.2 Akwesasne – Entente avec le gouvernement fédéral.
- 14. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour.
- 15. Clôture de la séance.

ADOPTÉ

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2020**

8688-03-20

Il est proposé par madame Carolyn Cameron  
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 26 février 2020 soit adopté.

ADOPTÉ

### 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE**

Séance à huis clos conformément à l'Arrêté ministériel daté du 16 mars 2020.

### 5. **PRÉSENTATION**

Aucune présentation.

### 6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

### 7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### 7.01 **LISTE DES COMPTES**

##### 7.01.1 **LISTES DES PAIEMENTS ÉMIS**

*ATTENDU* la présentation de la liste des paiements émis par la MRC, au 18 mars 2020, totalisant 347 283,53 \$;

*ATTENDU* le certificat de conformité signé par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 18 mars 2020;

8689-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

Que la liste des paiements émis au 18 mars 2020, au montant de 347 283,53 \$, soit adoptée;

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

### 7.01.2 LISTE DES COMPTES RECEVABLES 60-90-120 JOURS ET PLUS

Il n'existe aucun compte recevable 60-90-120 jours au 18 mars 2020.

### 7.02 FACTURES

#### 7.02.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – WASTE MANAGEMENT

*ATTENDU QUE* Waste Management inc. soumet des factures pour les municipalités participantes dans le cadre du contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques (résolution n° 7265-12-15), pour les mois de janvier et février 2020;

*ATTENDU QUE* les municipalités participantes seront facturées par la MRC ultérieurement;

8690-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Denis Henderson Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures nos 0041070-0733-0 et 0073987-0733-6 pour janvier et février 2020, à Waste Management inc., au montant total de 40 880,29 \$, taxes incluses;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-451-20-446 « Élimination déchets domestiques », du volet « Gestion des matières résiduelles », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer des municipalités participantes les montants suivants :

	<u>JANVIER</u>	<u>FÉVRIER</u>
· Saint-Anicet :	7 499,66 \$	4 829,09 \$
· Dundee :	1 243,36 \$	739,09 \$
· Godmanchester :	3 928,61 \$	2 377,90 \$
· Howick :	1 691,65 \$	1 388,61 \$
· Très-Saint-Sacrement :	1 825,50 \$	3 084,04 \$
· Huntingdon :	4 750,62 \$	3 981,28 \$

ADOPTÉ

#### 7.02.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE - SUR LES ROUTES DU ST-LAURENT

*ATTENDU QUE* Sur les Routes du St-Laurent soumet une facture relativement au contrat de répartiteur pour le transport collectif (résolution n° 8583-12-19), pour le mois de février 2020;

8691-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par madame Agnes McKell et résolu unanimement

D'autoriser le paiement à Sur les Routes du St-Laurent d'une facture pour février 2020, au montant total de 3 000 \$, aucune taxe applicable;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-370-90-410 « Honoraires - Répartiteur » du volet « Transport collectif », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### 7.02.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES - TAXI ORMSTOWN INC.

*ATTENDU QUE* Taxi Ormstown inc. a soumis deux factures relativement au contrat de transport collectif « taxibus » (résolutions nos 8581-12-19 et 8582-12-19), pour les mois de janvier et février 2020 :

Janvier : Secteur ouest : 15 542,56 \$;  
Secteur est : 4 143,33 \$;

Février : Secteur ouest : 12 946,72 \$;  
Secteur est : 5 877,37 \$;

8692-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures du mois de janvier et février 2020  
soumises par Taxi Ormstown inc., pour un montant total de 38 509,98 \$,  
taxes incluses;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste  
budgétaire n° 02-370-90-459 « Coût des transporteurs » du volet « Transport  
collectif », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.02.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE**

*ATTENDU QUE* la *Coopérative d'Informatique Municipale (CIM)* soumet des  
factures pour services professionnels en évaluation municipale pour la tenue  
à jour des rôles d'évaluation, le maintien d'inventaire, l'équilibrage et la  
matrice graphique pour mars 2020;

8693-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Douglas Brooks  
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 021 à *CIM* au montant total de  
46 932,99 \$, taxes incluses;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même les postes  
budgétaires n°s 02-150-00-416 « Maintien inventaire » pour un montant de  
11 874,71 \$; 02-150-00-417 « Mise-à-jour » pour un montant de 25 575,90 \$;  
02-150-00-411 « Matrices graphiques » pour un montant de 1 916,25 \$ et  
02-150-00-419 « Équilibrage » pour un montant de 7 566,12 \$, du volet  
« Évaluation », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer des  
municipalités participantes les sommes suivantes :

<b>Mars 2020</b>	<b>Tenue à jour</b>	<b>Maintien inventaire</b>	<b>Équilibrage</b>	<b>Matrice graphique</b>
Havelock	1 028.71 \$	477.62 \$	304.32 \$	77.08 \$
Franklin	2 315.88 \$	1 075.25 \$	685.11 \$	173.52 \$
Hinchinbrooke	2 299.60 \$	1 067.69 \$	680.29 \$	172.30 \$
Elgin	571.38 \$	265.29 \$	169.03 \$	42.81 \$
Huntingdon	1 543.39 \$	716.59 \$	456.58 \$	115.64 \$
Godmanchester	1 490.15 \$	691.87 \$	440.83 \$	111.65 \$
Sainte-Barbe	1 688.53 \$	783.97 \$	499.52 \$	126.51 \$
Saint-Anicet	4 145.44 \$	1 924.70 \$	1 226.34 \$	310.59 \$
Dundee	693.75 \$	322.10 \$	205.23 \$	51.98 \$
Saint-Chrysostome	2 271.40 \$	1 054.60 \$	671.95 \$	170.18 \$
Howick	525.09 \$	243.80 \$	155.34 \$	39.34 \$
Très-Saint-Sacrement	1 495.57 \$	694.38 \$	442.43 \$	112.05 \$
Ormstown	3 285.32 \$	1 525.35 \$	971.90 \$	246.15 \$

ADOPTÉ

#### **7.02.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – ALTA ÉLECTRIQUE ENR.**

*ATTENDU QUE* *Alta Électrique enr.* soumet une facture pour des travaux  
relativement à divers problèmes électriques;

8694-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture n° F003615 à *Alta électrique enr.* au  
montant total de 1 004,88 \$, taxes incluses;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste  
budgétaire n° 02-130-00-522 « Entretien bâtisse », du volet « Administration »,  
du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.02.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – CAZA GAZON**

*ATTENDU QUE* Caza Gazon a soumis une facture relativement au contrat de de déneigement et déglçage des entrées et trottoirs (résolution n° 8515-10-19), pour février 2020, au montant total de 1 815 \$, aucune taxe applicable;

8695-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Deborah Stewart Appuyé par madame Sylvie Tourangeau et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture de février 2020 à Caza Gazon, pour un montant de 1 815 \$, aucune taxe applicable;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-130-00-523 « Entretien terrain » du volet « Administration », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

Après l'adoption de cette résolution, il est demandé qu'un nettoyage du paillis se retrouvant à l'entrée principale de l'édifice de la MRC soit effectué ainsi qu'une évaluation de l'état du crépi sur le ciment de l'accès principal à l'édifice.

#### **7.02.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – PAUL LAPP, ING.**

*ATTENDU QUE* le projet *Travaux d'entretien du cours d'eau J.W. Martin à Ormstown et Saint-Stanislas-de-Kostka* (N/Réf : ORM-ECE-2015-1210) est en cours;

*ATTENDU QUE* M. Paul Lapp, ing. a le contrat d'ingénierie des cours d'eau avec la MRC (résolution 6559-02-13);

*ATTENDU QUE* M. Paul Lapp, ing. a reçu deux mandats spécifiques pour ce projet (résolutions n°s 7187-09-15 et 7631-03-17);

*ATTENDU QUE* pour ce projet, Paul Lapp, ing. a effectué la surveillance des travaux (gestion des déblais) et soumet la facture n° 20009 à ce sujet;

8696-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron Appuyé par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture n° 20009 à Paul Lapp, ing. au montant total de 2 939,14 \$, taxes incluses;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-460-00-410 « Honoraires professionnels » du volet « Cours d'eau », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

De prendre note que la municipalité d'Ormstown sera facturée à 93,4% et que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka sera facturée à 6,6%, conformément à l'entente « Gestion des travaux d'entretien du cours d'eau J.W. Martin » entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et la MRC de Beauharnois-Salaberry, signée le 20 juin 2019, en vertu de la résolution n°8374-04-19 de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de la résolution n°2019-06-129 de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

#### **7.02.8 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – EXCAVATION INFRAPLUS INC.**

*ATTENDU QUE* le projet *Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau J.W. Martin à Ormstown et Saint-Stanislas-de-Kostka* (N/Réf : ORM-ECE-2015-1210) est en cours ;

*ATTENDU QUE* Excavation Infraplus Inc. a obtenu le contrat pour les travaux d'entretien du cours d'eau J.W. Martin (résolution n° 8486-09-19) ;

*ATTENDU QUE* Excavation Infraplus Inc. a réalisé les travaux de gestion des déblais pour ce cours d'eau et que ces travaux sont approuvés par M. Paul Lapp, ingénieur ;

8697-03-20

*ATTENDU QUE* pour ce projet, *Excavation Infraplus Inc.* soumet la facture n° 21238 au montant de 8 933,55 \$, taxes incluses, dans le cadre de son contrat ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par monsieur André Brunette et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de 8 486,87 \$, qui correspond à 95 % de la valeur totale de la facture n° 21238 à *Excavation Infraplus Inc.*, taxes incluses, et ce tel que prévu au devis ;

Que les fonds prévus à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire n° 02-460-00-411 « Travaux des cours d'eau » du volet « Cours d'eau », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint- Laurent ;

De prendre note que la municipalité d'Ormstown sera facturée à 93,4 % et que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka sera facturée à 6,6 %, conformément à l'entente « Gestion des travaux d'entretien du cours d'eau J.W. Martin » entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et la MRC de Beauharnois-Salaberry, signé le 20 juin 2019, en vertu de la résolution n° 8374-04-19 de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de la résolution n° 2019-06-129 de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

#### **7.02.9 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – PAUL LAPP, ING.**

*ATTENDU QUE* le projet *Travaux de nettoyage et d'entretien des Branches 6, 7, 7A et 8A de la rivière aux Outardes à Hinchinbrooke* (N/Réf : HIN-ECE-2016-1004) est en cours;

*ATTENDU QUE Paul Lapp, ing.* a le contrat d'ingénierie des cours d'eau avec la MRC (résolution n° 6559-02-13);

*ATTENDU QUE Paul Lapp, ing.* a reçu deux mandats spécifiques pour ce projet (résolutions n°s 7540-11-16 et 7630-03-17);

*ATTENDU QUE* pour ce projet, *Paul Lapp, ing.* a effectué la surveillance des travaux (gestion des déblais) et soumet la facture n° 20008;

8698-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Douglas Brooks Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture n° 20008 à *Paul Lapp, ing.*, au montant total de 1 505,51 \$, taxes incluses;

Que les fonds prévus à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire n° 02-460-00-410 « Honoraires professionnels » du volet « Cours d'eau », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint- Laurent;

De prendre note que la municipalité de Hinchinbrooke sera facturée à 100 % pour ce projet conformément aux règlements n°s 304-2018 relatif aux quotes-parts et 267-2013 concernant la répartition des coûts des travaux dans les cours d'eau, entre les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.02.10 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – BÉTON LAURIER INC.**

*ATTENDU QUE* le projet *Travaux de nettoyage et d'entretien des Branches 6, 7, 7A et 8A de la rivière aux Outardes à Hinchinbrooke* (N/Réf : HIN-ECE-2016-1004) est en cours;

*ATTENDU QUE Béton Laurier Inc.* a le contrat pour les travaux d'entretien des branches 6, 7, 7A et 8A de la rivière aux Outardes (résolution n° 8641-08-19);

*ATTENDU QUE Béton Laurier Inc.* a réalisé les travaux de gestion des déblais pour ces cours d'eau et que ces travaux sont approuvés par M. Paul Lapp, ingénieur;

8699-03-20

*ATTENDU QUE* pour ce projet, *Béton Laurier inc.* soumet la facture n° C1259 dans le cadre de son contrat;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de 95% de la valeur totale de la facture n° C1259 à *Béton Laurier Inc.*, au montant total de 79 822,54 \$, taxes incluses, tel que prévu au devis;

Que les fonds prévus à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire n° 02-460-00-411 « Travaux des cours d'eau » du volet « Cours d'eau », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

De prendre note que la municipalité de Hinchinbrooke sera facturée à 100 % pour ce projet conformément aux règlements n°s 304-2018 relatif aux quotes-parts et 267-2013 concernant la répartition des coûts des travaux dans les cours d'eau, entre les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.02.11 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – PG SOLUTIONS INC.**

*ATTENDU QUE* la MRC a un contrat avec *PG Solutions Inc.* pour le logiciel ACCEO et son hébergement pour la cour municipale;

*ATTENDU QUE* *PG Solutions Inc.* soumet des factures pour avril 2020 dans le cadre du contrat pour la cour municipale;

8700-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Agnes McKell Appuyé par madame Deborah Stewart et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s CESA36607 et CESA36608, pour avril 2020, au montant total de 1 593,37 \$, taxes incluses, à *PG solutions Inc.*;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-120-01-416 « Contrat service » du volet « Cour municipale », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.02.12 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – DÉMÉNAGEMENT ÉRIC LEFEBVRE**

*ATTENDU QUE* le contrat d'évaluation a été attribué à *FQM-Évaluation foncière - Coopérative d'Informatique Municipale (CIM)* (résolution n° 8554-11-19);

*ATTENDU QUE* la firme d'évaluation précédente (Évimbec à Salaberry-de-Valleyfield) détenait encore les dossiers papier;

*ATTENDU* le besoin de *CIM* d'obtenir les dossiers papier le plus rapidement possible afin d'être productif dans le cadre de son contrat.

8701-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon Appuyé par monsieur Douglas Brooks et résolu unanimement

De confirmer l'attribution du contrat de déménagement (de Salaberry-de-Valleyfield à Saint-Henri) et autoriser le paiement de la facture n° 2856 à *Déménagement Éric Lefebvre* au montant total de 2 000 \$, taxes incluses;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n°s 02-130-00-320 « Poste, expédition, transport » du volet « Administration générale », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

### 7.03 CONTRATS

#### 7.03.1 CONTRAT DE SERVICES - RSW OPTIMISATION INC.

*ATTENDU QUE* le contrat avec *RSW Optimisation Inc.* pour suivi de la consommation électrique (résolution n° 8337-03-19) vient à échéance le 31 mars 2020;

8702-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement du contrat avec *RSW Optimisation Inc.*, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, au montant de 2 623,73, \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-130-00-453 « Contrat de service » du volet « Administration », du budget 2020 de la MRC.

ADOPTÉ

#### 7.03.2 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS 2018-2021 EN MONTÉRÉGIE

*ATTENDU QUE* l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie a été signée le 28 mars 2019;

*ATTENDU QUE* l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de la Montérégie relatives au secteur bioalimentaire;

*ATTENDU QUE* qu'une modification à l'entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

*ATTENDU QU'*il y a lieu de modifier l'Entente pour ajouter Loisir et Sport Montérégie comme partenaire de l'Entente à titre de fiduciaire de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV);

*ATTENDU* la proposition du comité directeur de l'Entente de modifier la période de réalisation des activités et de modifier les modalités de versement de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre aux parties de soutenir la réalisation de la planification stratégique régionale et de respecter leurs engagements;

*ATTENDU QUE* ces modifications n'ont pas d'incidence sur les engagements de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

8703-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

D'entériner le projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie;

D'autoriser madame Louise Lebrun, préfète, à signer au nom et pour le compte de la MRC du Haut-Saint-Laurent, l'avenant à l'Entente.

ADOPTÉ

#### 7.03.3 ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET LE PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR L'INCUBATEUR EN ENTREPRENEURIAT COLLECTIF SISMIC

*ATTENDU QUE* la MRC assume certains engagements et certaines obligations notamment en matière d'économie sociale;

*ATTENDU QUE* le Pôle d'économie sociale de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent veut déployer l'incubateur de projets collectifs entrepreneuriaux pour les jeunes de 18 à 35 ans de niveaux collégial et universitaire, appelé SISMIC, sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;



8704-03-20

*ATTENDU QUE* la MRC a l'expertise en matière de développement économique, social et d'accompagnement des créateurs d'entreprises;

*ATTENDU QUE* la MRC et le Pôle d'économie social ont la volonté de collaborer à l'activation de nouveaux projets entrepreneuriaux innovants et susceptibles de répondre durablement aux besoins du territoire;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente avec le Pôle d'économie sociale de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour le programme SISMIC.

ADOPTÉ

#### **7.03.4 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – ENLÈVEMENT, TRANSPORT, DISPOSITION ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

*ATTENDU QUE* les résidus domestiques dangereux (RDD) correspondent à toutes matières résiduelles en provenance du secteur résidentiel qui, en raison de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé ou l'environnement et qui sont explosives, gazeuses, inflammables, toxiques, corrosives, comburantes, lixiviables, ou qui correspondent à toutes matières assimilées à une matière dangereuse;

*ATTENDU QUE* le Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre C-24.1, r. 43) prévoit l'interdiction de rejeter une matière dangereuse dans l'environnement, ainsi que les conditions d'entreposage et de transport de ces matières;

*ATTENDU QUE* la MRC prévoit un budget spécifique pour la partie *Collecte RDD* aux prévisions budgétaires 2020 adoptées le 26 février 2020;

*ATTENDU QUE* la MRC prévoit effectuer au moins 4 journées de collectes ponctuelles des résidus domestiques dangereux (RDD) en 2020, dans plusieurs municipalités, pour compléter les services de récupération offerts aux citoyens;

*ATTENDU QUE* la MRC désire lancer un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la récupération des RDD;

*ATTENDU QUE* d'autres ententes ou contrats ultérieurs au lancement de l'appel d'offres public pourront venir bonifier la liste des produits récupérés pendant les collectes itinérantes (ex. appareils électriques, électroménagers, électroniques, bonbonnes de gaz, batteries automobiles, etc.);

8705-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'autoriser la MRC de procéder à un appel d'offres public pour collectes ponctuelles pour l'enlèvement, le transport, la disposition et le traitement des résidus domestiques dangereux, pour 2020;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-452-10-446 « Contrats collecte » du volet « Collecte RDD », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.04 PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 313-2020 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS - MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU* l'avis de motion et le dépôt du présent règlement donné lors de la séance du 26 février 2020;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil ont pris connaissance de ce projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

8706-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Douglas Brooks  
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

De publier le règlement n° 313-2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent sur le traitement des élus-membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, tel que déposé.

De procéder à son adoption à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

**7.05 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

8707-03-20

Monsieur Jacques Lapierre donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement sur la gestion contractuelle, sera soumis au Conseil de la MRC pour adoption.

Le projet de règlement est aussi déposé.

**8. RESSOURCES HUMAINES**

**8.01 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC**

*ATTENDU QUE* l'adhésion à l'Association des archivistes du Québec, pour 2019-2020, vient à échéance le 31 mai 2020;

8708-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette  
Appuyé par madame Sylvie Tourangeau et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Martin Verrier à l'Association des archivistes du Québec, pour 2020-2021, au coût de 189,71 \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-130-00-424 « Cotisation professionnelle », du volet « Archiviste », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

**8.02 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

*ATTENDU QUE* la *Loi concernant la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) entrée en vigueur le 14 Juin 2000, exige des MRC de jouer un rôle de liaison entre les municipalités locales et le ministère de la Sécurité publique en lien avec le schéma de couverture de risque;

*ATTENDU QUE* la préventionniste en sécurité incendie joue un rôle important dans la coordination de la sécurité incendie;

*ATTENDU QUE* l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) s'adresse aux chefs incendie, aux cadres en incendie et aux industries;

*ATTENDU QUE* l'adhésion à l'ACSIQ permettrait à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'être à jour en sécurité incendie, et de pouvoir transmettre les dernières avancées aux services incendie de son territoire;

*ATTENDU QUE* l'ACSIQ est en lien direct avec le ministère de la Sécurité publique, ce qui nous garantit d'être à la fine pointe des nouveautés et des derniers développements en sécurité incendie;

8709-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'autoriser la MRC du Haut Saint-Laurent à adhérer à l'Association des chefs en sécurité incendie pour 2020, au coût de 310,43 \$ taxes incluses;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-220-00-311 « Formation et cotisation » du volet « Gestion du risque incendie », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

### **8.03 BILAN RENCONTRE PRÉVENTION-INCENDIE**

*ATTENDU QUE* lors de la séance du Conseil des maires du 26 février 2020, une demande à la direction générale était soumise de produire un calendrier des rencontres avec les 13 municipalités locales, depuis l'entrée en fonction de la préventionniste en sécurité incendie le 27 janvier 2020;

*ATTENDU QU'*un portrait détaillé des rencontres réalisées ou à venir, au 11 mars 2020, entre les chefs de sécurité incendie et d'autres membres des administrations municipales, d'une part, et du coordonnateur en sécurité incendie, M. David Rousseau, et de la préventionniste en sécurité incendie, Mme Mégane Herbeuval, d'autre part;

*ATTENDU QUE* ce portrait confirme la tenue de 8 rencontres avec des municipalités locales ayant un service incendie et la planification de rencontres avec les 5 autres municipalités prévue pour avril/mai prochain;

8710-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'accuser réception et d'accepter le Bilan des rencontres avec les 13 municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent déposée par la préventionniste en sécurité incendie, en date du 11 mars 2020.

ADOPTÉ

### **8.04 AUTORISATION POUR RÉUNION MI-ANNUELLE- PLACE AUX JEUNES**

*ATTENDU QUE* « Place aux jeunes en région » (PAJR) organise une réunion mi-annuelle qui aura lieu du 12 au 14 mai 2020 à Rimouski;

*ATTENDU QUE* les sujets abordés sont d'actualité et pertinents pour l'agente de migration du Haut-Saint-Laurent, notamment le dévoilement de la nouvelle image de marque ainsi que le nouveau site web, des ateliers de perfectionnement et d'échanges entre agents de migration sur les bons coups et les bonnes pratiques, des conférences en lien avec la migration en région, etc.;

8711-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Douglas Brooks Appuyé par madame Deborah Stewart et résolu unanimement

D'autoriser l'agente de migration, madame Fabienne Dréan Le Gad, à participer à cette rencontre sur trois jours, au coût de 114,97 \$, taxes incluses, pour les frais d'inscription, plus les frais de déplacements et de séjour;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-629-01-311 « Congrès et formation PAJ » du volet « Place aux jeunes-développement économique », du budget 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

### **9.01 ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE FONDS RÉGIONS RURALITÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE**

*ATTENDU QUE* le Partenariat 2020-2024 : *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

*ATTENDU QUE* le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

*ATTENDU QUE* le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

*ATTENDU QU'*il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

8712-03-20

*ATTENDU QUE* la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC autorise la préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

## **9.02 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

*ATTENDU QUE* les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry ont mandaté l'entreprise Vecteur 5 pour la réalisation d'une planification stratégique portant sur le transport collectif en milieu rural;

*ATTENDU QUE* les recommandations d'une première étude ont été présentées aux membres du Conseil de la MRC lors d'une rencontre tenue le 23 octobre 2019;

### **SECTION 1 : TRANSPORT COLLECTIF**

*ATTENDU QUE* seules les MRC et les municipalités hors MRC sont admissibles au volet II – Aide financière au transport collectif régional du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) (selon l'annexe 3 : organismes admissibles du PADTC);

*ATTENDU QU'*à partir de l'année 2019, la date de la déclaration de compétence en transport collectif est demandée par le MTQ sur le formulaire PADTC volet II V-3078 Rapport d'exploitation du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural, dans le but de financer, en partie, l'exploitation du service de transport collectif sur le territoire du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU* l'adoption de la résolution n° 8579-12-19 le 11 décembre 2019, informant toutes les municipalités du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent de son intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif de personnes pour toutes les municipalités de son territoire, soit Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement;

*ATTENDU QU'*une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du domaine de la gestion du transport collectif de personnes (Code municipal du Québec, R.L.R.Q., c. C-27.1, art. 678.0.2.1.);

8713-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par monsieur Douglas Brooks et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent confirme auprès de toutes les municipalités de son territoire que la MRC du Haut-Saint-Laurent déclare sa compétence en matière de transport collectif de personnes pour toutes les municipalités de son territoire, soit Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement, que ce soit en matière de transport intra-MRC ainsi que de transport interurbain;

ADOPTÉ

Qu'une copie vidimée de cette résolution soit transmise par poste recommandée à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté.

## AVIS DE MOTION

8714-03-20

Monsieur Jacques Lapierre donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif au domaine de compétence en gestion du transport collectif de personnes sera soumis au Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour adoption, et ce, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal et dans les délais prescrits à l'article 678.0.2.7 dudit Code municipal.

## SECTION 2 : TRANSPORT ADAPTÉ

*ATTENDU* l'adoption de la résolution n° 8580-12-19 le 11 décembre 2019, informant toutes les municipalités du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent de son intention de déclarer sa compétence en matière de transport adapté pour toutes les municipalités de son territoire (à l'exception de la municipalité de Saint-Chrysostome), soit Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement;

8715-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Douglas Brooks  
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent confirme auprès de toutes les municipalités de son territoire que la MRC du Haut-Saint-Laurent déclare sa compétence en matière de transport adapté pour toutes les municipalités de son territoire (à l'exception de la municipalité de Saint-Chrysostome), soit Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement;

ADOPTÉ

Qu'une copie vidimée de cette résolution soit transmise par poste recommandée à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté.

## AVIS DE MOTION

8716-03-20

Madame Sylvie Tourangeau donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif au domaine de compétence en gestion du transport adapté sera soumis au Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour adoption, et ce, conformément aux dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal et dans les délais prescrits à l'article 678.0.2.7 dudit Code municipal.

Après avoir donnée ces avis de motion, il est proposé que les projets de règlement mentionnés à ces avis de motion devront confirmer, respectivement, que la responsabilité de la MRC au niveau de sa déclaration de compétence en transport collectif et adapté sera effective dès l'adoption des versions finales desdits règlements par le Conseil des maires (actuellement prévue pour le mois de mai ou de juin 2020), mais que leur mise en œuvre sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 10. DEMANDE D'APPUI

### 10.01 DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE STE-BRIGITTE-DES-SAUTS – PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

*ATTENDU QUE* la municipalité de Ste-Brigitte-des-Sauts demande un appui concernant une demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de cette demande d'appui de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Sauts;

8717-03-20

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la résolution de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults concernant sa demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada, qui se lit comme suit:

**Résolution 36.02.2020**

**Programme d'emplois d'été Canada: demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

**CONSIDÉRANT QUE** les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

Sur proposition de Jocelyne Guilbault, appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande l'appui de la FQM;
- de demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

ADOPTÉ

**11. BARRAGE/STATION DE POMPAGE RIVIÈRE LA GUERRE – PROCHAINES ACTIONS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT (DISCUSSION)**

Mme Louise Lebrun, préfète, profite de l'occasion pour faire rapport, de la conférence téléphonique tenue le 3 mars 2020, entre messieurs Bernard Blanchet, attaché politique du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, et Richard Bonin, attaché politique de la députée du comté de Huntingdon, d'une part, et madame Louise Lebrun, préfète, monsieur Giovanni Moretti, maire de Saint-Anicet et monsieur Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, d'autre part.

Après discussions, il est convenu qu'une position de la MRC quant aux démarches à venir dans ce dossier sera élaborée lors d'une prochaine rencontre de travail des membres du Conseil.

**12. CORRESPONDANCE**

**12.01 DOCUMENT DE SOUTIEN À L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS DANS LE SECTEUR MUNICIPAL**

Un document produit par le ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, en lien avec l'application de la Loi sur l'accès dans le secteur municipal, est déposé aux membres du Conseil.

Après discussions, les membres s'en déclarent satisfaits.

**12.02 MINISTRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION – PROJET DE LOI 48**

Une correspondance du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, adressée à l'attention de madame Louise Lebrun, préfète, en date du 19 février 2020, en lien avec le projet de loi 48, loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, est déposée aux membres du Conseil.

Après discussions, les membres s'en déclarent satisfaits.

**12.03 COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS – REMERCIEMENTS**

Une correspondance du directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, monsieur Marc Girard, adressée à l'attention de madame Louise Lebrun, préfète, en date du 19 février 2020, en lien avec l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et la fin du mandat de l'ex-président, monsieur Frank Mooijekind, est déposée aux membres du Conseil.

Après discussions, les membres s'en déclarent satisfaits.

**12.04 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – HERBE À POUX**

Une correspondance datée du 19 février 2020 de l'Association pulmonaire du Québec à l'attention du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Laurent Lampron, en lien avec la mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux, est déposée aux membres du Conseil.

Après discussions, les membres s'en déclarent satisfaits.

**12.05 COURRIEL DE MME JESSICA LUSSIER – PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE**

Un courriel daté du 18 février 2020 de madame Jessica Lussier, à l'attention de la MRC du Haut-Saint-Laurent, demandant la mise en place d'un programme visant à encourager l'achat de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables, est déposé aux membres du Conseil.

Après discussions, les membres conviennent de ne pas faire suite à cette demande et qu'aucune action n'est nécessaire à cet égard.

**12.06 MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN – TRANSPORT COLLECTIF**

Une correspondance datée du 19 février 2020 de la municipalité de Franklin, à l'attention de madame Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière, incluant copie de la résolution n° 066-02-2020 confirmant l'appui de cette municipalité à la MRC du Haut-Saint-Laurent dans ses démarches pour déclarer sa compétence en matière de transport collectif et adapté des personnes, est déposée aux membres du Conseil.

Après discussions, les membres s'en déclarent satisfaits.

**12.07 LES 3 SOMMETS (CLUB CYCLISTE) – SÉCURITÉ SUR LES PONTS LAROCQUE ET ST-LOUIS**

Une copie de la résolution n° 2020-02-25-01 adoptée par le club cycliste Les 3 Sommets, le 25 février 2020, demandant aux autorités de la Voie maritime du Saint-Laurent de permettre la traversée sécuritaire des cyclistes sur les ponts Larocque et Saint-Louis, est déposée aux membres du Conseil.

Madame Louise Lebrun, préfète, profite de l'occasion pour rappeler la rencontre convoquée par madame Claude DeBellefeuille, députée du comté de Salaberry-Suroît, le 28 février dernier, en présence de représentants de la Corporation de la Voie maritime du Saint-Laurent, des MRC du Haut-Saint-Laurent, de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges, et des trois circonscriptions provinciales concernées (comtés de Huntingdon, Beauharnois et Vaudreuil-Soulanges) pour mentionner les enjeux discutés, comprenant notamment la demande du club cycliste Les 3 Sommets.

Elle confirme que les participants à cette rencontre ont convenu de ne pas répondre favorablement à cette demande du club cycliste, pour des raisons notamment de sécurité des personnes.

Après discussions, il est convenu que, dans l'hypothèse que la MRC du Haut-Saint-Laurent serait interpellée par le club Les 3 Sommets, la MRC tiendrait une position concertée en collaboration avec les autres organisations participantes à la rencontre du 28 février dernier.

#### **12.08 COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT – ACTIVITÉS ESTIVALES 2020**

Une correspondance datée du 25 février 2020 du Comité Zip du Haut-Saint-Laurent, à l'attention de madame Louise Lebrun, préfète, présentant les activités estivales 2020 organisées par le Comité ZIP, est déposée aux membres du Conseil.

Après discussions, les membres en accusent réception.

### **13. VARIA**

#### **13.01 ANNULATION DES RENCONTRES DES COMITÉS**

Un membre demande des explications quant à l'annulation des rencontres des comités des cours d'eau et de la sécurité publique, notamment.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Laurent Lampron, explique que dans le contexte actuel de la crise du Coronavirus COVID-19 :

- Attendu les directives et orientations du gouvernement du Québec et du directeur provincial de la santé publique;
- Attendu les principes de *prudence* et de *précaution* qui guident les décisions de la direction générale;
- Attendu qu'il faut tenir compte des rencontres jugées nécessaires et essentielles au déroulement des activités de la MRC, par rapport à d'autres jugées moins prioritaires et essentielles;
- Attendu les directives concernant les rassemblements et la distanciation sociale,

celui-ci a jugé préférable d'annuler ces rencontres et de prendre d'autres mesures nécessaires pour protéger la santé des employés de la MRC ainsi que des membres du public (ex. : Cour municipale).

#### **13.02 AKWESASNE – ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Madame Linda Gagnon, mairesse de Dundee, confirme qu'il y a eu signature de l'entente entre le gouvernement fédéral et le Conseil de bande de la réserve d'Akwesasne, pour l'octroi d'un montant de 244 millions de dollars pour l'achat éventuel de terres sur un horizon de 5 à 20 ans sur le territoire de Dundee.

Les membres conviennent de suivre l'évolution de cette situation au cours des prochains mois et des prochaines années.

### **14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

### **15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyé par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun  
Préfète



Laurent Lampron  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)